



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/06/2025

N° 2025 - 60

L'an deux mil vingt cinq, le dix neuf juin à vingt heures trentes minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 22
Présents : 17
Absents : 5
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Étaient présents :

Mme BONAY Catherine, M. CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier, Mme LAPORTE Martine, M. MONGNE Jean-Paul, Mme NORMAND Edith, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine

Procuration(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, M. ROIX Samuel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à Mme TRAULET Delphine

Étai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Étai(ent) excusé(s) :

M. BUCHON Gérard, Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice, M. ROIX Samuel

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

<u>Date de convocation</u> 13/06/2025
--

OBJET : Prévoyance - Contrat groupe du CDG 80

<u>Date d'affichage</u> 26/06/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..I./..

et publication du :

..I./..

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 19 novembre 2024, le conseil municipal avait accepté de participer aux frais de protection sociale du personnel pour un montant de 50 € par mois au titre de la complémentaire Santé et 10 € par mois au titre de la Prévoyance (garantie maintien de salaire).

Monsieur le Maire explique que les agents rencontrent des difficultés pour bénéficier de la participation communale car toutes les mutuelles de prévoyance ne sont pas labellisées et sont très couteuses.

Monsieur le Maire expose que la commune a la possibilité de rejoindre au 01 janvier 2026, le groupement de commande du centre de gestion de la Somme et propose que la commune adhère au contrat groupe Collecteam du CDG80.

Monsieur le Maire précise que seuls les agents ayant rejoint le contrat de groupe pourraient bénéficier de la participation communale.

Monsieur le maire ajoute qu'une saisine est déposée au comité social -CST du 01 juillet 2025.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion au contrat collectif PREVOYANCE proposé par le centre de gestion de la Somme (CDG80) à compter du 01 janvier 2026.
- **RENOUVELLE** la participation "Prévoyance" labellisée de ce contrat collectif à 10 € par mois à compter du 1er janvier 2026 pour les agents titulaires ainsi que les agents contractuels ayant une durée de contrat supérieure à 1 an en continu, ayant rejoint le contrat de groupe.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- **DECIDE** d'ouvrir les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Paul MONGNE



Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250619-DEL2025_60-DE

S²LO